

Nos members sont-ils sportifs?

LORD LUKE

membre du C. I. O. pour la Grande-Bretagne depuis 1941.

Replying to our request, Lord Luke writes: I have no record in sport, though I used to take part in Athletics and still play tennis and hunt. One of my greatest interests is encouraging and assisting others with their sports as President of the Bedfordshire Amateur Athletic Association and Vice-President of the Counties Athletic Union. As Chairman of the National Playing Fields Association I endeavour to further the interests of players of all outdoor games.

GIORGIO DE STEFANI

membre du C. I. O. pour l'Italie depuis 1951.

Né à Vérone le 24 février 1904, il pratiqua dès les premières années de sa vie plusieurs sports successivement: canotage, tennis, montagne, yachting et automobilisme. Dès l'université, il se consacra plus spécialement à l'escrime, au tennis et à l'alpinisme. C'est à ces deux derniers sports qu'il a finalement donné sa préférence. Le tennis lui a valu une réputation mondiale. Il fut l'unique joueur ambidextre de classe internationale, devint à 21 ans joueur de l'équipe nationale italienne et à 22 ans fit partie des équipes de la Coupe Davis, participant à 66 matches (44 gagnés), le tout pendant 14 ans, ce qui constitue un record mondial. Au cours de sa longue carrière, il se classa deux fois en finale de la Coupe Davis, et fut deux fois champion de la zone européenne. Il prit part à 38 matches internationaux, fut champion du monde universitaire et maintes fois champion italien. Il prit part à de nombreux matches en Egypte, aux Indes, en Amérique du Sud, où il fut constamment vainqueur. S'en fut également en Australie, en Indonésie, aux Etats-Unis, sans compter tous les pays d'Europe, où il est considéré comme un amateur pur.

Simultanément au sport actif, il fut à 26 ans capitaine de l'équipe nationale italienne; à 27 ans, il devint chevalier de la couronne d'Italie pour mérite sportif et reçut la médaille dédiée aux athlètes italiens. Il fut commissaire technique de la Fédération italienne de tennis, puis membre du Comité de direction, commissaire général, et dès 1945 vice-président. Il est membre du Comité de direction de la Fédération internationale de tennis et du Comité de la Coupe Davis, et fut délégué officiel du C. O. N. I. aux Jeux olympiques de Londres et Saint-Moritz 1948.

GUSTAV-ADOLF VI

nouveau roi de Suède

pratique le tennis, le ski, le hockey et la course.

STOCKHOLM. — Le nouveau roi Gustav-Adolf VI a de profondes racines dans le sport suédois, héritage de son regretté père. Le tennis fut son premier sport de compétition et il continuait encore en 1950 à faire deux heures de tennis par semaine. En 1902-1903, il comptait parmi les meilleurs sauteurs de ski et il entretenait régulièrement sa forme sur le tremplin de Fiskartorget jusqu'au jour où la Cour a insisté sur les risques, pour un prince héritier, de pratiquer un sport de compétition dangereux.

En 1904, l'actuel roi Gustav-Adolf VI a formé le Club de hockey des officiers et, pendant cinq ans, il a régulièrement tenu sa place dans l'équipe. Parmi ses adversaires de l'époque était Torsten Tegner, rédacteur en chef d'*Idrottsbladet*.

Le sport militaire a toujours trouvé un ami et mécène en Gustav-Adolf. Il a participé à un grand nombre de courses de cross-country et en 1910 il fut classé 38^e sur 150 participants.

Il était président effectif (et efficace!) du Comité d'organisation des Jeux olympiques de Stockholm en 1912 et ses camarades du Comité racontent des anecdotes autour de ces réunions préparatoires qui se terminaient souvent tard dans la nuit. Et presque toujours les camarades « escortaient » à pied le futur roi à son retour incognito au château royal où l'on s'arrêtait pour discuter un détail supplémentaire ou pour noter quelque chose sous un réverbère.

Les traditions sportives de la famille royale suédoises sont bien conservées!

(L'Equipe, Paris.)

Rectification au procès-verbal de la session de Vienne

A la suite de la publication du procès-verbal de la session de Vienne, **M. Armand Massard** nous a écrit pour nous demander de rectifier les termes d'une déclaration qui lui est prêtée à la page 26, 2^e alinéa. Le représentant du C. I. O. pour la France déclare n'avoir jamais eu **la volonté** de voir réduire la participation féminine dans les conditions énoncées dans le texte mais avoir seulement évoqué (pour faire suite à une suggestion d'un collègue rappelant que dans l'antiquité seuls les sports individuels étaient permis) la possibilité d'admettre la participation des femmes aux Jeux dans les seules épreuves mixtes où elles seraient en mesure d'entrer en compétition avec l'élément masculin.

Dont acte.